



Fiche d'information 7

Date 21 février 2008

Stratégie pour une politique énergétique extérieure de la Suisse

Le Conseil fédéral a défini le renforcement de la coopération internationale comme quatrième pilier de sa stratégie énergétique. A cet effet, il a donné mandat d'élaborer une stratégie pour une politique énergétique extérieure de la Suisse.

Les buts sont les suivants: développer une politique énergétique extérieure forte et engagée; prendre part aux décisions en matière d'énergie sur le plan international; garantir à long terme, grâce à des coopérations internationales, la sécurité d'approvisionnement en agents énergétiques primaires comme le pétrole et le gaz; renforcer la position de la Suisse en tant que plaque tournante au cœur du réseau européen de l'électricité.

Le Conseil fédéral a décidé de poursuivre le développement des travaux visant le renforcement de la politique énergétique extérieure en se fondant sur les bases stratégiques suivantes. Les résultats et les observations devront faire l'objet d'un rapport au Conseil fédéral d'ici à la fin 2008.

- La politique énergétique extérieure de la Suisse est axée sur les objectifs de la sécurité d'approvisionnement, de la pertinence économique et du respect de l'environnement (utilisation de l'énergie efficace et respectueuse du climat).
- Le DETEC réalisera prioritairement les mesures suivantes, en coopération avec le DFAE, le DFE et les cantons :
 - clarifier les questions bilatérales actuelles et une éventuelle institutionnalisation de la coopération basée sur le dialogue avec les états voisins;
 - engager le dialogue avec la Turquie, la Russie, l'Algérie et la Norvège dans le but de clarifier leur disposition à coopérer dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement et de la politique énergétique durable;



- renforcer la participation en qualité d'observateur au sein des différents forums de politique énergétique et dans les autres organismes de l'UE;
- poursuivre les négociations avec l'UE sur le dossier de l'électricité, en tenant compte des exigences liées à une éventuelle extension ultérieure à un accord sur l'énergie. La délégation suisse doit évaluer comment, dans le cadre des négociations, la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse peut être améliorée au moyen de lignes de transport et de centrales électriques judicieusement installées à l'étranger.
- concentrer les activités multilatérales sur l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la Charte de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
- renforcer l'engagement de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les programmes de la coopération suisse au développement;
- développer des partenariats publics-privés pour des projets énergétiques durables;
- renforcer la participation aux programmes des banques multilatérales de développement.

Contact/questions :

Marianne Zünd, responsable de la communication de l'OFEN, 031 322 56 75 / 079 763 86 11